



## Requête aux fins de dépense exceptionnelle et prélèvement de fonds sur un compte bancaire ou un contrat d'assurance vie (dépense supérieure à 1.000 euros par opération<sup>1</sup>)

Requérant : \_\_\_\_\_

Personne protégée : \_\_\_\_\_

Madame, monsieur le juge des tutelles,

En qualité de tuteur de \_\_\_\_\_, j'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de prélever la somme de \_\_\_\_\_ euros provenant du compte ou du contrat (*nature du compte ou du contrat, numéro, banque ou compagnie d'assurance*) : \_\_\_\_\_

présentant le solde créditeur suivant \_\_\_\_\_ euros aux fins de (*décrire l'opération envisagée*) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

### **Pièces jointes :**

- Accord écrit de la personne sous curatelle ;
- Dernier relevé du compte ou du contrat à débiter ;
- Devis (deux devis concurrents en matière de travaux immobiliers) ;
- \_\_\_\_\_

*NB : Le compte-rendu d'exécution de cette opération devra être envoyé dans un délai de 2 mois à compter de l'autorisation.*

1 Pour les dépenses inférieures à 10.000,00 euros, l'autorisation du juge des tutelles n'est pas nécessaire. En revanche pour les dépenses comprises entre 500,00 et 999,99 euros, il est impératif de justifier de la dépense réalisée dans le compte de gestion annuel correspondant.

### **TRIBUNAL JUDICIAIRE**

15 rue du Père Brottier  
B.P. 1805  
41018 BLOIS CEDEX  
Tel.: 02.54.56.26.07  
Fax: 02.54.56.26.40

Version actualisée au 01/01/2020

**Pour tout renseignement complémentaire ou en cas de difficulté vous pouvez :**

- Contacter le Service de la protection des majeurs du Tribunal judiciaire (de 08h30 à 12h00) :  
15, rue du Père Brottier - 41000 BLOIS ; Tél. : 02.54.56.26.07  
[tutelles.ti-blois@justice.fr](mailto:tutelles.ti-blois@justice.fr)

- Contacter le service d'aide aux tuteurs familiaux de l'UDAF du Loir et Cher :  
45, avenue du Maréchal Maunoury - 41000 BLOIS ; Tél. : 02 54 90 23 45

- Consulter le site internet du Conseil départemental de l'accès au droit du Loir et Cher, sur lequel vous trouverez différentes notices explicatives et requêtes type : <https://www.cdad41.org/pages/mesures-de-protection-tutelle-curatelle/>

**ORDONNANCE**

*(cadre réservé au service des tutelles)*

Nous, \_\_\_\_\_, juge des tutelles au tribunal judiciaire de BLOIS, assisté(e) de  
\_\_\_\_\_, greffier,

Vu la requête ci-dessus et les pièces jointes,  
Vu l'urgence,

**rejetons** la demande pour le motif suivant : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**autorisons** l'opération sollicitée ci-dessus ;

**Disons** qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente décision dans les deux mois à compter de sa notification ;

**Ordonnons** l'exécution provisoire de la présente décision qui sera notifiée à :

Fait à BLOIS, le

Le greffier

Le juge des tutelles

**TRIBUNAL JUDICIAIRE**

15 rue du Père Brottier  
B.P. 1805  
41018 BLOIS CEDEX  
Tel.: 02.54.56.26.07  
Fax: 02.54.56.26.40